

-République Française-

2025103006

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 30 octobre 2025 à 19h30 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 24 octobre 2025

Étaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : M. CARBON, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M PERET ;

Pouvoirs : Mme DAVAUD (à M. MONIER), Mme LUCOTTE (à M. LITAUDON) ;

Secrétaire de séance : M. SAUVESTRE ;

Objet : Admission en non-valeur – budget annexe de l'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la liste des créances à admettre en non-valeur dans le budget annexe de l'assainissement transmis par la DGFIP ;

CONSIDERANT que l'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire ;

CONSIDERANT qu'elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement ;

CONSIDERANT que la somme totale des créances à admettre en non-valeur pour le budget annexe de l'assainissement est de 403.78 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'admission des créances du budget annexe de l'assainissement présentées dans le document joint en non-valeur pour un montant total de 403.78 €.

Le 4 NOV 2025
Le Maire,

Roger LITAUDON



Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le 06/11/2025



ID : 003-210302980-20251030-DEL2025103006-DE